

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIÉNAS (Isère)

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 11

Procuration 02

Votants 13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de POLIÉNAS (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Lionel ARGOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2025.

Présents : MM. Lionel ARGOUD, Patrick CHABERT, Mme Danièle ALLIBE, M. Ludovic GIRY, Mme Sophie CORBIN, M. Philippe JOSSAUD, Mme Delphine HONORÉ, M. Florent BEST, Mmes Hélène REY-GIRAUD, Catherine ESCALA, M. Hubert CHARVET.

Absents : Mme Isabelle MANGIONE (qui a donné pouvoir à M. Patrick CHABERT), M. Michaël COUTET (qui a donné pouvoir à M. Lionel ARGOUD), Mme Christelle TAVEL et M. Bruno FANTIN.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte. Il fait circuler la fiche de présence de la séance pour signature par les élus.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité le secrétaire de cette séance : Mme Hélène REY-GIRAUD.

Il fait signer le procès-verbal de la précédente séance du 09/07/2025 au secrétaire de séance, Mme Isabelle MANGIONE, qui a donné pouvoir à M. Patrick CHABERT pour signature, en demandant aux élus s'ils ont d'éventuelles remarques : approuvé à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'il y a une modification à l'ordre du jour.

---

## LISTE DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 10/09/2025 :

- **CM10092025-00** : Modification de l'ordre du jour ;
- **CM10092025-01** : Délibération autorisant le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum au profit des associations locales auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- **CM10092025-02** : Délibération pour décision modificative n° 3.2025 sur le budget principal relative à la dotation aux provisions et dépréciations ;
- **CM10092025-03** : Délibération pour décision modificative n° 4.2025 sur le budget principal pour solder les comptes de stocks en héritage du budget annexe Lotissement Les Vignes.

---

**Délibération n° CM10092025-00 :**

**Objet : Modification de l'ordre du jour**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour par le retrait des deux délibérations suivantes :

*« Délibération pour fixer la durée des amortissements sur le budget annexe Commerce Multiservices »*

*« Délibération pour décision modificative n° 5.2025 sur le budget annexe Commerce Multiservices relative à la dotation aux amortissements »*

- S'agissant du budget annexe Commerces Multiservices : des points sont à confirmer avec le Service de Gestion Comptable de Saint-Marcellin pour pouvoir délibérer. Ces délibérations seront inscrites à une prochaine séance du conseil municipal.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

---

**Délibération n° CM10092025-01 :**

**Objet : Délibération autorisant le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum au profit des associations locales auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Afin de conforter les communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 un dispositif « **Cession à titre gratuit de barnums** », ouvert à toutes les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux. Un seul barnum sera attribué par commune.

Lors du dépôt de la demande, les communes devront impérativement indiquer les coordonnées des associations présentes sur leur territoire et susceptible de bénéficier du barnum. Les communes doivent également fournir une délibération autorisant le représentant de la commune à solliciter l'attribution d'un barnum.

La demande doit être obligatoirement déposée en ligne avant le 28 septembre 2025 inclus.

Considérant que Poliéna compte 18 associations,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter à la Région Auvergne-Rhône-Alpes un barnum à titre gratuit au profit des associations locales et à signer tous documents afférents à ce dossier pour permettre sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

---

**Délibération n° CM10092025-02 :**

**Objet : Délibération pour décision modificative n° 3.2025 sur le budget principal relative à la dotation aux provisions et dépréciations**

Vu la délibération n° CM08112023-05 du 8 novembre 2023 décidant d'appliquer le taux de 15% des créances de plus de 2 ans à recouvrer pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses,

Considérant que le montant des créances douteuses s'élève à ce jour à 2 754 euros,

Considérant qu'aucune prévision budgétaire n'a été prévue au BP 2025,

Considérant que 15% de 2 754 euros représente la somme de 413 euros,

Il convient de prendre la décision modificative suivante pour pouvoir émettre un mandat d'ordre mixte au 681 :

Section FONCTIONNEMENT	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
<b>Dépenses : 681/68</b>	<b>500 €</b>	-
<b>Recettes : 781/78</b>	<b>500 €</b>	-

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

**Délibération n° CM10092025-03 :**

**Objet : Délibération pour décision modificative n° 4.2025 sur le budget principal pour solder les comptes de stocks en héritage du budget annexe Lotissement Les Vignes.**

Vu la dissolution du budget annexe Lotissement Les Vignes au 31 décembre 2023 par délibération n° CM08112023-04 du 8 novembre 2023,

Considérant que la dissolution du budget annexe Lotissement Les Vignes a conduit à la réintégration de la balance des comptes dans le BP du budget principal, il convient de solder les comptes de stock en augmentant les crédits.

Il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Section INVESTISSEMENT	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
<b>Dépenses : 2151/040</b>	<b>41 610.88 €</b>	-
<b>Recettes : 3555/040</b>	<b>41 610.88 €</b>	-
Section FONCTIONNEMENT	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
<b>Dépenses : 71355-042</b>	<b>41 610.88 €</b>	-
<b>Recettes : 71355 042</b>	<b>41 610.88 €</b>	-

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

**Pour information :**

**Décisions modificatives prises dans le cadre de la fongibilité des crédits**

**DM n° 1-2025 :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 231-051 : BATIMENTS COMMUNAUX	11 000.00 €	
D 231-56 : Aménagement centre village		11 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>11 000.00 €</b>

**DM n° 2-2025 :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20422-62 : Projet SDH	25 000.00 €	
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>25 000.00 €</b>	
D 231-56 : Aménagement centre village		25 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>25 000.00 €</b>

-Point RH  
-Point d'informations

Commission FINANCES	<p><u>-Etat des finances du BA COMMERCE MULTISERVICES</u>  <u>-Etat des finances du budget communal</u>  FONCTIONNEMENT  INVESTISSEMENT  <u>-Prochaine conférence territoriale du Département :</u>  Vendredi 3 octobre à 18h</p>
Commission URBA	<p><u>-Tableaux de juillet/d'août 2025</u></p>
Commission TRAVAUX	<p>-Retour sur l'inauguration du samedi 30 août dernier  <b>→ Ombrières au terrain de pétanque, nouveau local chasse, micro-crèche et salle des fêtes :</b>  Articles dans le DL, les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, le bulletin Villages d'avenir, ...  <b>-Prochaine réunion du COPII appelé « comité des partenaires » :</b>  Vendredi 19 sept de 15h à 17h au foyer  <b>-Construction des logements ISERE HABITAT :</b>  30% de réservation en septembre 2025.  <b>-Démolition/reconstruction SDH :</b> en cours !  <b>-Aménagement du parking derrière local technique.</b>  <b>-Installation clim réversible au cabinet d'ostéopathie.</b></p>
Commission ACTION SOCIALE	<p><b>-Prochaine réunion :</b>  Mercredi 17 sept à 19h ou 19h30  <b>-Permanences données par MUTUALP :</b>  → Mercredi 25 juin  → Mardi 1<sup>er</sup> juillet  → Mardi 9 septembre</p>
Commission SCOLAIRE	<p><b>-Rentrée scolaire du 1er septembre 2025 :</b>  88 enfants scolarisés cette année scolaire 2025/2026  <b>-Réunion avec le traiteur et les familles :</b>  Vendredi 19 septembre à 18h15 en mairie  <b>-Renouvellement stage : Emmy TERMOZ pendant 3 semaines</b>  Du vendredi 29 septembre au 17 octobre 2025  <i>(école + complément d'heures au périscolaire)</i></p>
Commission INFO-COM	<p><b>-Site internet : <a href="http://www.polienas.fr">www.polienas.fr</a></b>  Migration faite le 28 septembre : en cours.</p>
Commission ANIMATION	<p><b>-Point sur le forum et l'accueil des nouveaux arrivants (2023 à 2025)</b>  Samedi 6 septembre 2025</p>
Commission PATRIMOINE	<p><b>-Prochaine réunion de la commission du patrimoine :</b>  Mercredi 17 sept à 18h30 au FOYER (avant le CAS)</p>
ADMINISTRATIF	<p><b>-Point AGENDA :</b>  → Bus de la santé : mercredi 17 sept de 14h à 16h  → Déchèterie mobile : samedi 11 oct et mercredi 26 nov   -Elections : élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.</p>

	<p>→ <u>Date limite demande d'inscription sur listes électorales :</u> - inscription en ligne : mercredi 4 février 2026 - inscription papier : vendredi 6 février 2026</p> <p>→ <u>Réunion de la commission de contrôle des listes électorales :</u> entre le jeudi 19 février et le dimanche 22 février 2026. &lt;le scrutin ne pouvant pas être clos après 20 heures&gt;</p>
--	--




**Prochain conseil municipal : le mercredi 5 novembre à 19h30** (après les vacances de la Toussaint).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

*Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du **10/09/2025**...arrêté le **05/11/2025**.....

Signatures :

<p>Monsieur le Maire, Lionel ARGOUD</p>  	<p>Le secrétaire de séance, Hélène REY-GIRAUD</p> 
---	---

-----  
*Affiché à la porte de la Mairie le 06.11.2025*